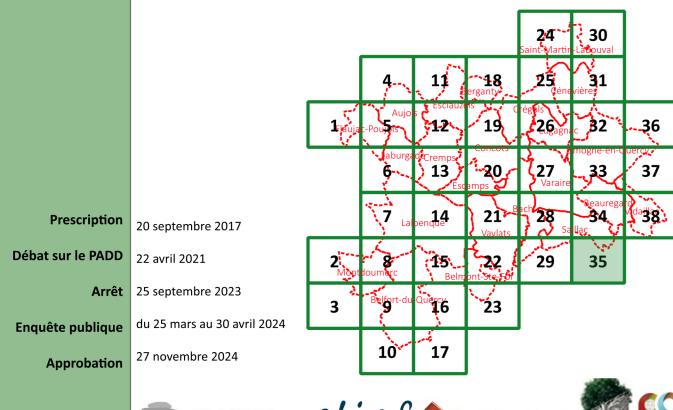




## PIECE 3.1: REGLEMENT GRAPHIQUE

### PLANCHE N°35/38

## ECHELLE 1/5000e







# **Zones**[\_\_\_] Limites des zones

Ua : zone urbaine correspondant aux centres-bourgs, centres anciens des villages et hameaux anciens denses

Ub : zone urbaine correspondant aux faubourgs des villes, quartiers, et mas de villages, hameaux anciens plutôt lâches

Ubt : zone urbaine correspondant à la bastide de Beauregard Uc : zone urbaine correspondant aux quartiers récents des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires

Uep : zone urbaine dédiée aux équipements publics

Up : zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à protéger en raison d'une forte valeur patrimoniale

Ux : zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation d'activités, de commerces et de services AUa : zone à urbaniser en continuité des centres-bourgs, des centres anciens des villages et des hameaux anciens denses

AUb : zone à urbaniser en continuité des faubourgs des villes, quartiers et mas de villages et des hameaux anciens plutôt

AUc : zone à urbaniser en continuité des hameaux et des villages ou des réseaux

AUx : zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services 2AU : zone à urbaniser fermée

A : zone agricole

Ap : zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique

Ast : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à dominante agricole

N : zone naturelle ou forestière NI : zone naturelle ou forestière à vocation de loisirs

Nca : carrières

Np : zone naturelle ou forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique

Nst : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à dominante naturelle ou forestière

## Npv : zone naturelle ou forestière autorisant le photovoltaïque au sol

★ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N ★ Elément à préserver pour raison écologique

→ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique

## Linéaire commercial protégé

Linéaire commercial protégé - façade ancien commerce Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

## •••• Haies à préserver pour raisons écologiques

Murets à préserver pour raisons écologiques

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N

Emplacement réservé Espace boisé classé

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Zone de sensibilité paysagère Zones humides à protéger

Risque inondation

Enveloppe des PPRi - risque d'inondation Risque d'inondation connu, hors zonage PPRi

Parcelle

Subdivision fiscale Limites communales

